

OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : **PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DU PAYS DES VALLEES DES GAVES**

La Ville de Lourdes a lancé en 2002, à travers une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, une action offensive en direction de l'habitat privé en partenariat avec l'Etat, l'Agence National de l'Habitat et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Afin de ne pas rompre la dynamique amorcée fin 2003, cette opération a été prolongée dans le cadre de plusieurs programmes successifs permettant notamment de remettre sur le marché des logements privés de qualité à loyer modéré.

Même si le Programme d'Intérêt Général mis en place en juillet 2008 se termine le 31 décembre 2009, la Commune peut maintenir son action en direction des propriétaires privés occupants et/ ou bailleurs à travers les opérations du Pays.

En effet, faisant suite à un diagnostic stratégique habitat et foncier sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves a souhaité mettre en place des actions en direction de l'habitat recouvrant l'ensemble des communes et des intercommunalités adhérentes et mobilisant des crédits de l'ANAH, du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Depuis juillet 2008, un Programme d'Intérêt Général sur la thématique de l'adaptation du logement au vieillissement et aux handicaps permet :

- d'apporter des réponses très concrètes aux situations de logements mal adaptés à de nombreuses personnes âgées qui compromettent leur maintien à domicile,
- d'engager avec d'autres personnes des démarches préventives d'adaptation des domiciles en intégrant cette préoccupation dans les projets d'amélioration de l'habitat,
- d'organiser et de coordonner l'action sur les territoires concernés en y associant les intervenants professionnels et associatifs (Conseil Général, CCAS, bailleurs sociaux, MDPH, CLIC, associations oeuvrant dans le domaine des services visant le maintien à domicile...),
- de sensibiliser la population, les élus, les professionnels et les « forces vives » du Pays des Vallées des Gaves à la prise en compte du vieillissement dans l'habitat.

Sur cette thématique, la Ville de Lourdes peut apporter une aide forfaitaire, sous certaines conditions, d'un montant de 1 000 € pour les propriétaires occupants répondant aux critères d'éligibilité de l'ANAH.

Ensuite, dès janvier 2010, un second programme concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique va être mis en place pour une période de deux années. Celui-ci aura pour vocation de traiter les projets portant sur les logements du parc privé en mobilisant les aides à l'ingénierie de projet et aux travaux mis en place par l'ANAH et d'autres partenaires financiers.

Outre son rôle de sensibilisation et d'information, il doit permettre non seulement d'apporter des réponses très concrètes en matière d'efficacité énergétique et de mobilisation des énergies renouvelables dans l'habitat privé, de développer des démarches visant à réduire

la précarité énergétique dans les projets d'amélioration de l'habitat mais aussi d'organiser et de coordonner l'action sur le territoire concerné en y associant les intervenants professionnels et associatifs.

La Ville de Lourdes peut à travers cette opération maintenir son intervention en direction des propriétaires privés à hauteur de :

- 5 % en direction des propriétaires très sociaux,
- 10 %, en direction des propriétaires standards,
- 10 % pour les propriétaires bailleurs qui s'engagent à appliquer des loyers conventionnés sociaux.

La participation de la Ville, dans le cadre de ces deux opérations, s'élève donc à un montant de 29 300 €, répartis à hauteur de :

- 5 000 € au titre du PIG « Adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps »,
- 24 300 € au titre du PIG « Amélioration énergétique des logements privés »

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer aux deux Programmes d'Intérêt Général mis en œuvre par le Pays des Vallées des Gaves et, ainsi d'abonder les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Midi-Pyrénées.

PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 6^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) acceptent de participer aux deux Programmes d'Intérêt Général mis en œuvre par le Pays des Vallées des Gaves,

3°) adoptent le protocole d'accord « Amélioration énergétique des logements privés », joint et le plan de financement annexé à celui-ci, fixant les modalités d'intervention de la Ville de Lourdes pour 24 300 €, de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Département des Hautes-Pyrénées, et de la Région Midi-Pyrénées.

4°) approuvent l'avenant au protocole d'accord « Adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps » joint fixant la participation forfaitaire de la Commune à hauteur de 5 000 €,

5°) décident de réserver les crédits nécessaires à ces opérations,

6°) autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.